18me Année.— N° 5575 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Dimanche 22 Mars 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 25, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57; 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 20 MARS	
3 0/0	59 55
4 1/2	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 50
Emprunt 1871	94 55
DU 21 MARS	
3 0/0	59 75
4 1/2	86 00
Emprunt 1872 (5 0/0	94 55
Emprunt 1871	94 60

ROUBAIX, 21 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

Selon nos correspondances de Versailles, la droite ne considère point la lettre de M. le maréchal de Mac-Mahon au duc de Broglie comme un désaveu des paroles de M. de Cazenove. Tant que l'Assemblée Nationale n'aura rien changé aux conditions du pouvoir qu'elle a délégué à M. le maréchal, celui-ci a non-seulement le droit, mais encore le devoir de maintenir dans leur intégrité les décisions de cette Assemblée telles qu'elles résultent du vote du 19 novembre.

Il est important de maintenir le résultat d'une séance qui est, en définitive, un triomphe pour la droite, qui laisse la porte ouverte au rétablissement de la Monarchie, le jour où les représentants du pays l'auront acclamée; qui dégage enfin le véritable terrain sur lequel les royalistes ont voulu se poser dans le vote de la prorogation.

L'Assemblée a voté hier l'urgence d'un projet de M. Ganivet tendant à suspendre les séances, du 28 mars au 4 mai et à nommer une commission de permanence de 25 membres. M. Vandier a demandé d'élever les crédits de la marine de 10 à 20 millions. Il a démontré la nécessité de compléter le matériel de la flotte d'après les progrès modernes. M. Farcy a pris la parole pour dire qu'il fallait donner de l'argent à la marine et réformer son organisation intérieure. Il s'est attaché à démontrer que dans la dernière guerre la marine n'avait pas répondu à l'attente du pays. Le ministre de la marine a répondu que les bancs de sable qui protégent les côtes allemandes avaient empêché tout débarqué, mais nos côtes ont été efficacement protégées par la flotte.

L'amiral Jaurès a énergiquement appuyé l'amendement Vandier, et les amiraux la Roncière le Noury et Fourichon ont parlé dans le même sens. L'amiral Pothuau a également adhéré à l'amendement qui a été combattu par le ministre du commerce et par le rapporteur de la commission. Par contre le ministre de la marine, a accepté la proposition, ce qui a dû mettre M. Deseilligny dans un assez grand embarras.

Le paragraphe 1er de la proposition Vandier, élevant le salaire des ouvriers de la marine a été rejeté par 438 voix contre 187, mais les autres paragraphes ont été adoptés. Les articles 4 à 7 du compte de liquidation ont été votés.

Un article additionnel présenté par le général Charreton, a été pris en considération à une forte majorité. Cet article autorise le gouvernement à acquérir immédiatement soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les terrains nécessaires pour l'établissement des ouvrages définitifs dont les emplacements ont été déterminés par le conseil de défense, à l'exception toutefois de ceux destinés aux fortifications de Paris.

Le tribunal de police correctionnel de Bonn vient de condamner le rédacteur de la *Gazette de l'empire d'Allemagne* à cinq ans de prison, et l'éditeur de ce journal à 500 thalers d'amende pour outrage envers l'évêque vieux catholique Reinkens.

L'Assemblée du duché de Brunswick a rejeté les articles 2 et 3 du projet de loi électorale concernant l'adoption du vote universel direct et secret. Toutes les motions présentées dans un bût de conciliation ont été également rejetées.

A Pesth M. Bitto, président de la Chambre, s'évertue à former un cabinet déakiste. L'Empereur attend apparemment le résultat de ces négociations pour accepter la démission du ministère Szlavy.

Le lieutenant-général Van Swieten n'a toujours rien à mander d'Atchin. Le *Staats-Courant* de La Haye se borne à faire connaître une dépêche de Buitenzorg en date du 18 mars, annonçant que le steamer *Metalen Kruis* a réussi à faire reconnaître la souveraineté néerlandaise dans cinq ports de la Côte-Ouest de Sumatra.

La majorité de la commission du Parlement allemand chargée de l'examen du projet militaire ne veut pas assumer la responsabilité d'un conflit possible entre le gouvernement et cette assemblée.

Les membres du parti national qui font partie de la dite commission et qui ne demandent pas mieux que de transiger, ont décidé que la commission n'indiquera pas le chiffre minimum pour le pied de paix. Elle rejettera de nouveau le paragraphe premier et laissera la solution de la question au Parlement.

La Chambre basse et la Chambre haute de la Grande-Bretagne ont voté, sans incident notable, leurs adresses en réponse au discours du Trône. M. Gladstone a dit quelques mots pour expliquer sa politique antérieure.

L'*Univers* publie cet article de M. Louis Veuillot :

Quand un officier a subi les arrêts, il doit sa première visite à l'autorité qui les a imposés. Nous irons tout à l'heure saluer la puissance discrétionnaire de M. de Broglie. Mais d'abord rendons grâces à Saint-Pierre. Dans quelque médiocre condition que l'on vive, vaincu et mutilé parmi les tumultes du temps, c'est une grande chose d'être catholique; une chose de grand honneur et de grande sécurité. On se tient debout, on sent des cœurs autour de soi; combattant le combat, on a une espérance assurée de victoire. Nous venons d'en renouveler l'épreuve. Il y a deux mois, frappé inopinément, nous levions les yeux, pour nous consoler, vers notre vrai juge, plus désarmé que nous et plus menacé. La justice est néanmoins venue, haute et triomphante.

Il y a des hommes d'inimitié, incapables de toute grandeur et de toute énergie, mais tenaces dans le mal. Dante a écrit d'eux : regarde-les et passe.

Nous voudrions suivre le conseil du poëte à l'égard de M. le duc de Broglie. Nous tâcherons du moins de ne pas nous arrêter longtemps. La situation de ce ministre nous semble chétive. Dans une lettre écrite pour la publicité, qu'il a ensuite retirée piteusement, mais que nous avons, il exprime un regret « profond. » C'est lui qui est la victime. Il a été contraint par de cruelles nécessités. Il devait à tout prix arrêter une polémique ardente, etc., etc.

Il faudrait de bons papiers, qui ne sont pas produits, pour nous persuader que l'empire d'Allemagne, si terriblement victorieux, se soit cru menacé par une « polémique ardente, » qu'il ait voulu ajouter une suspension de l'*Univers* à tant de trophées, et que la paix générale ait tenu à cela.

Premièrement l'*Univers* n'a point fait de polémique ardente. En combattant la politique anti-catholique de l'empire allemand, il s'est défendu d'attaquer personnellement l'empereur et M. de Bismark, trouvant fort ridicule toute insolence à l'adresse d'un ennemi dont on ne sera pas de sitôt vengé. Nous demandons qu'on soit patient et ferme, nous ne sommes ni outranciers ni revanchards. Secondement, quand cette polémique ardente aurait été la nôtre, le ministère n'était pas dispensé de nous avertir avant de frapper. Avec la liberté de la presse, mettre le feu est un droit de tout le monde. Chaque matin, mille journaux en usent plus que nous, et ne sont pas suspendus pour cela. Il fallait au moins nous dire que notre feu brûlait plus que les autres et que l'état de siége nous conseillait d'éteindre nos brandons. Quelle loi interdisait cette prévoyance ? Et s'il n'y avait pas lieu, pourquoi nous punir d'un crime dont on ne pouvait nous accuser ? Et si cependant la « diplomatie » pressait, pourquoi ne pas répondre noblement, devant toute l'Europe, que rien ne saurait contraindre un ministère français à frapper des citoyens qui n'ont commis aucun acte répréhensible aux yeux de la loi ? Un ministère français doit estimer que le droit et la propriété des citoyens français sont encore quelque chose. M. le duc de Broglie en eût témoigné par cette déclaration, et si elle avait dû le faire tomber, il aurait emporté les regrets et les respects de tous les gens de cœur. Pour nous, nous n'eussions pas accepté le sacrifice. Dans ces cas-là, on s'offre volontiers. Ce n'est pas la même chose d'être trahi et diffamé par son propre gouvernement, ou de se livrer soi-même pour le salut commun.

Nous n'insistons pas. Détournons plutôt nos yeux de ces décadences atroces. Au fond, nous croyons qu'il y a eu ici plus de rancune catholique libérale que d'insistance diplomatique. L'inscription de la Roche-en-Breny, « absente de corps, présente d'esprit, » a inspiré cette équipée. Pour effrayer mieux, M. le duc de Broglie a eu trop peur. On a beau s'intituler « gouvernement du maréchal Mac-Mahon », de tels procédés n'ont rien de militaire, et le maréchal ignore assurément qu'elles trames s'ourdissent sous le couvert de son autorité.

Ce point de vue explique la réédition de certain écrit dont on a inondé le clergé trois jours après la suspension du journal. Tandis que le ministère prétendait ne nous avoir frappés qu'à titre d'holocauste, ce que nous aurions accepté sans nous plaindre, cet écrit incroyable nous accusait de calomnier une autorité sacrée. Détournons encore les yeux; nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre dans le moment même où la bénédiction nous vient.

En somme nous avons la bénédiction de Pie IX, M. de Broglie balbutie des explications qu'ensuite il retire, et nous revivons avec la sympathie de nos frères. Tel est le résultat de la campagne. Nous sommes bien forcés d'avouer que ce n'est pas encore le martyre, et la colère excitée par l'injustice, dans le premier moment, est fort apaisée.

Si nous vivons longtemps, c'est de quoi nous ne pouvons répondre. Il nous a toujours paru que l'*Univers* était destiné à périr de mort violente, non qu'il cherche une telle fin, mais parce que véritablement il a beaucoup d'ennemis. Nous ne garantissons ni M. de Broglie repentant (peut-être ne l'est-il plus !) ni les autres. Le passé nous menace, l'avenir davantage. Sans avoir jamais enfreint aucune loi, sous quatre régimes différents, la foudre libérale est tombée sur nous et n'a fait qu'un tas de poussière des garanties de la liberté. Louis-Philippe, à qui nous ne faisions pas la guerre, nous a intenté un procès criminel devant la justice pour l'annonce d'une brochure qui allait paraître, et il l'a gagné avec prison et dépens. Napoléon III, dont nous n'étions pas les ennemis, nous a supprimés sans procès, parce que tel était son plaisir, et il a paru un souverain très juste et un politique très-grand, qui protégeait comme il faut la religion et la société. La Commune, représentée par Raoul Rigault et Le Mussu, nous a fait entrer dans les catacombes, où elle enterrait civilement la civilisation. Enfin le septennat réparateur, conservateur et libérateur nous a suspendus sans avertissement, sans raison, sans prétexte et sans responsabilité.

Louis-Philippe a eu la palme de l'hypocrisie judiciaire, Napoléon la palme de l'hypocrisie autoritaire, la Commune la palme de l'hypocrisie logique. A quelle palme prétend M. le duc de Broglie. Nous éviterons de le dire pour n'être point téméraire. Quant à la liberté de la presse nous savons ce que c'est.

Mais à chaque jour suffit sa peine. Nous reparaissons malgré les mauvais présages et nous cinglons vers cet avenir peu rassurant. Frappés toujours, mais nous obstinant toujours à être libres, nous y mettons le prix et nous le sommes.... de temps en temps. Nous renaissons tels que nous avons vécu, tels en religion, tels en politique, tels contre les conservatorismes et contre les libéralismes qui perdent la France, le monde et la liberté. Si la Prusse se met de la partie comme M. de Broglie l'assure, et ne l'empêchera certainement pas, il est clair que nous ne serons pas les plus forts, mais nous ne fuirons pas. Les vainqueurs désarment les vaincus pour éviter de les tuer. Des vaincus à qui on a laissé une plume dans la main, et qui gardent l'Evangile dans le cœur, ont interrogé leur conscience et doivent affronter le sort.

LOUIS VEUILLOT.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 20 mars 1874.

La lettre de M. le maréchal de Mac Mahon au duc de Broglie ne change absolument rien à la situation. Le septennat conserve sa raison d'être, comme le dit, ce matin, M. John Lemoine, tant que nous n'aurons pas un gouvernement de fini et de définitif.

On répand le bruit que, par suite de la lettre du maréchal de Mac-Mahon, il y aurait une dislocution ministérielle; ce bruit est sans fondement, tous les membres actuels du cabinet ayant accepté le septennat, ils ne peuvent vouloir se retirer, parce qu'il est de nouveau affirmé.

Dans le renouvellement du bureau des Réservoirs, réunion qui comprend tous les groupes de la droite et même un certain nombre de membres du centre droit, le président, les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs ont été pris dans toutes les fractions de la majorité qui, par ces choix, a montré l'accord qui existe entre tous ses membres.

La réunion, a en outre, désigné, pour faire partie de son comité consultatif, les neuf députés dont les noms suivent :

MM. de Sugny, Tailhand, Lucien Brun, de Meaux, de Mornay, Peletreau-Villeneuve, Dezanneau, de la Bassetière et de Kergorlay.

La droite est partagée en quatre groupes :

Celui de la droite proprement dite, le plus nombreux; 2° l'extrême droite; 3° La réunion Pradié; enfin 4° la réunion Colbert qui est la plus récente, et qui se compose d'une soixantaine de membres appartenant également aux trois autres groupes.

Voici quels sont, en ce moment, les principaux membres de la réunion Colbert :

Abbadie de Barreau (comte d'); Ancel; Andelarre (marquis); Arfeuillères; Audiffret-Pasquier (duc d'); Audren de Kerdrel; Aurelles de Paladines (général d'); Auxais (d'); Aymé de la Chevrelière; Baragnon; Bernard-Dutreil; Benoist-d'Azy (comte); Beauville; (de); Bermond; Béthune (comte de); Beurge (comte de); Blin de Bourdon; Bouillier de Branche; Bourgeois; Bruas (comte dé); Carron (colonel); Chabrol (de); Chamaillard (de); Chatelin; Chesnelong; Costa de Beauregard (marquis) Cumont (vicomte Arthur de); Dampierre (marquis de); Daussel; Delavau (H); Delpit; Depeyre; Dompierre-d'Hornoy (amiral de); Douay; Dumarnay; Mgr Dupanloup (évêque d'Orléans); Dupin; Ernoul; Féligonde (de); Fouler de Relingue (comte de); Gasselin de Fresnay; Gaultier de Vauconay; Gavardie (de); Giraud); Gontaut-Biron (vicomte de); Guiche (marquis de la); Hespel (comte d'); Huon de Penunster.

Juigné (marquis de); Julien Alex.; Kergorlay (comte de); La Borderie (de); Lagrange (baron de); Lallié; La Pervenchère (colonel de); Larcy (baron de); Largentaye (de); La Rochethulon (marquis de); Lassus (baron de); Lefebvre Ponthalis (Amédée); Legge (comte de); Maillé (le comte de); Martin (Charles); Meaux (vicomte de) Melun (comte de) Merveilleux du Vignaux; Montjoi de Kerjégu; amiral de Montaignac; marquis de Montlaur; marquis de Mortemart; comte de Nouailhan; Pagès-Duport; Paris; Pontoi-Pontarré (marquis de); Princeteau; Rességuier (comte de); Roquemauvel; de Saint-Cernin (colonel de); Sainethorrent (de); Saint-Pierre (Louis de); Sers (marquis de); Sugny (comte de); Tailhand; Tarteron (de); Nzès (duc d'); de Vaucher; Veldillart; Saturnin Vidal; Vilfeu; marquis de Vogué.

P. S. — Les journaux officieux prétendent que le maréchal de Mac-Mahon se serait vivement plaint, hier matin, à MM. de Cazenove de Pradines et de Carayon-Latour de leurs déclarations dans la séance du 18.

Ce serait en réponse à ces déclarations que le maréchal-président aurait adressé sa lettre au duc de Broglie.

Suivant la *Presse*, la rédaction de cette lettre aurait donné lieu à des observations de la part de MM. Depeyre et de Larcy.

Un autre journal officieux, le *Français*,

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 22 MARS 1874.

— 28 —

Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

XI. —(Suite)

Suzanne, qui avait passé la nuit sans dormir, s'éveilla tard le lendemain. A l'âge de la jeune fille, la fatigue et même le chagrin ne laissent pas de traces profondes; quelques heures de sommeil avaient reposé ses traits, et elle ne se ressentait plus des violentes émotions qu'elle avait éprouvées. Au premier instant du réveil, elle ne se souvenait même plus; puis elle crut avoir rêvé; enfin elle interrogea un à un ses souvenirs; le chaos se débrouilla, la lumière se fit jour en son esprit, la pauvre enfant se rappela. Alors elle n'eût qu'une idée devant laquelle toutes les autres s'effacèrent: voir sa mère... Son père le lui avait permis.

Le sentiment de délicatesse innée qui lui avait fait comprendre, alors qu'elle n'était qu'une petite fille, qu'elle ne devait pas parler de sa mère, l'empêchait plus que jamais de la demander à son père; mais il était un ami qui, mieux que tout autre, pouvait lui venir en aide et le lui avait promis... Elle regarda la pendule avec anxiété, l'heure de trouver le curé après la messe était passée depuis longtemps; il devait être en tournée chez les pauvres ; force fut à Suzanne d'attendre après le dîner.

Deux heures devaient lui sembler longues ; toute impatiente qu'elle fût, elle était soutenu par l'espérance. Puis elle dut s'occuper, non-seulement de quelques soins du ménage qui lui étaient réservés, mais de son père et de Jacques.

Tous trois avaient la même appréhension de se rencontrer; ils ne pouvaient être que contraints et tristement embarrassés après les confidences de la veille. Suzanne comprit qu'il dépendait d'elle seule de les mettre plus à l'aise : elle fut toute naturelle, évita toute allusion qui pût rappeler le passé et chercha par sa tendresse et ses prévenances à dissiper leur tristesse ; si elle n'y réussit pas entièrement, du moins elle parvint à ramener un peu de sérénité dans leur âme.

Pendant quelques instants elle garda rancune à Jacques : elle s'expliquait la douleur de son père, elle ne pouvait deviner celle du jeune homme et elle lui en voulait de se laisser abattre ainsi, au lieu de l'aider dans sa tâche filiale.

Il était deux heures lorsqu'elle put s'échapper; sûre de rencontrer l'abbé Hubert, elle s'élança vivement. A peine dit-elle bonjour à Catherine, qui vint lui ouvrir : elle n'avait pas le temps d'écouter les interminables bavardages qu'elle connaissait; enfant gâtée, elle jeta un sourire à la vieille servante, et, passant comme un tourbillon devant elle, ouvrit la porte de la salle où elle savait trouver le curé.

Sur le seuil elle s'arrêta, l'abbé n'était pas seul : en face de lui était une grande dame dont la beauté et l'élégance éblouirent la simple jeune fille. Rouge, étonnée, embarrassée, Suzanne allait se retirer discrètement; mais l'inconnue s'était levée et lui tendait les bras. « Ma fille, ma fille ! » murmurait-elle.

L'enfant hésita ; tremblante d'emotion et de surprise, elle s'appuya contre le mur, elle avait peur de se trouver mal, elle ferma les yeux croyant rêver encore; alors elle entendit une voix pleine d'angoisses qui disait : « Je ne me trompe pas, c'est ma fille ! »

— Oui, répondit le curé.

Elle ouvrit les yeux et sourit à sa mère. Elle était dans ses bras....

L'émotion et le bonheur de toutes deux, se retrouvant ainsi au bout de quinze ans de séparation, se traduisaient différemment : la joie de l'actrice était délirante, elle débordait en mots passionnés, tantôt italiens, tantôt français; un flot de paroles jaillissait incessamment de ses lèvres :

« Enfin, disait-elle, te voilà, te voilà donc ! *cara mia, cara mia*, c'est bien vrai que je t'embrasse ! Mon enfant ! ma fille, tu es mon trésor, mon amour ! Oh ! oui, je t'aime ! ne crois pas ceux qui te diraient que je ne t'aime pas. Ils en ont menti ! Regarde-moi : que tu es belle avec ces grosses larmes dans tes yeux ! Je ne pleure pas, moi ! mais je t'aime. »

Elle la couvrait de baisers ardents...

L'enfant ne prononçait qu'un seul mot, le premier qu'elle avait su balbutier, celui qu'elle avait sitôt désappris à dire : « Maman ! maman ! » répétait-elle, au milieu des sanglots qui s'échappaient de sa poitrine.

Après la première explosion de bonheur, lorsque l'exubérance de paroles de l'une et les sanglots de l'autre se furent apaisés, elles se regardèrent avidement. Toutes deux semblaient chercher sur leur visage le souvenir fugitif du passé, mais en vain ; elles ne pouvaient se reconnaître !... Dans la belle jeune fille qu'elle avait devant elle, la mère ne retrouvait pas la mignonne créature aux longues boucles d'or, au teint blanc, aux lèvres pâles, à l'apparence chétive, petite plante de serre si délicate qu'un jour sans soleil pouvait tuer.

Ah ! si son père l'eût privée, comme l'avait fait sa mère, des chauds rayons de l'amour, elle fût morte peut-être ! Tandis qu'elle était là si grande et si forte ! avec ses longues tresses brunes, sont teint un peu hâlé par le grand air, sa bouche si fraîche et ses jolies dents nacrées !.....

Il était encore plus difficile à Suzanne de reconnaître sa mère : elle la regardait avec admiration, elle semblait s'énivrer de cette beauté qui lui apparaissait pleine de grandeur, de grâce, de prestige. Jamais dans l'humble sphère où s'était écoulée sa vie, elle n'avait rencontré une créature aussi idéalement belle; plus elle la trouvait belle, plus elle l'aimait. C'est réellement le propre de la beauté d'inspirer, d'imposer même l'amour : l'enfant subissait cet étrange ascendant, auquel venait se joindre celui plus grand encore de la vive et bruyante expansion de l'actrice. Tout subjugait Suzanne. Rien ne lui était plus : elle ne pensait ni à son père, ni à son jeune fiancé; elle s'était agenouillée devant sa mère, elle joignait les mains et lui disait « Maman » avec adoration.....

Le curé, qui était le témoin muet de cette scène, avait peur. Il comparait la jeune fille à ces pauvres petits oiseaux sans défense qui se laissent prendre aux rayons lumineux d'un miroir trompeur; il se mit à prier pour elle. Ce fut lui qui interrogea le premier l'antique coucou de bois qui décorait l'humble salon; le temps semblait avoir marché bien vite, des heures avaient passé.

— Mon enfant, dit doucement l'abbé Hubert en s'adressant à Suzanne, ne craignez-vous pas que votre père s'inquiète de votre longue absence et qu'il vienne jusqu'ici ? Vous comprenez qu'il ne faut pas...

La Fanelli ne le laissa pas achever, elle s'était dressée, et, regardant le prêtre avec hauteur :

— Et quand il viendrait, s'écria-t-elle vivement, qu'importe ? Maintenant qu'elle me connaît, qu'elle m'aime, il peut venir; n'est-ce pas, *cara mia*, que s'il voulait t'arracher de mes bras, tu n'y consentirais pas ? Ah ! je le défie de me la prendre ! elle est à moi; n'est-ce pas, mon cher ange, que tu m'aimes et que tu ne veux pas me quitter. (*A suivre*)